

RÉINSCRIPTION WEB 2025-2026

Vous étiez étudiant(e) à l'UM (IUT de Nîmes ou autre) en 2024-2025 et vous vous inscrivez pour 2025-2026 en :

- 1^{re} année de BUT 2^e année de BUT 3^e année de BUT LICENCE PROFESSIONNELLE MMS
- en formation initiale classique par apprentissage vous êtes redoublant(e)

NOM : PRÉNOM :

Intitulé formation :

PARCOURS (si vous vous inscrivez en 2^e ou 3^e année de BUT) :

Pièces à déposer numériquement pour une réinscription

- Carte Nationale d'Identité recto/verso ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription ou passeport (en cours de validité)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2025-2026
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2025-2026 ou attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- [Le formulaire \(à télécharger\)](#) « Déclaration sur l'honneur »

SELON VOTRE SITUATION

- [Le formulaire \(à télécharger\)](#) « Autorisation d'inscription » si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription
- Si vous êtes étranger(e) le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français) + attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- Si vous êtes boursier(e), la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2025-2026
- Si vous êtes pupille (Nation/République) le justificatif
- Si vous vous inscrivez par apprentissage le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement du CFA.

Les formulaires à télécharger sont sur la page <https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

Attention : le pôle scolarité procèdera à la vérification des pièces déposées. Vous serez alerté(e) si votre dossier est incomplet. **Si votre dossier est complet** vous pourrez éditer à partir de l'ENT vos certificats de scolarité 2025-2026

À la rentrée, vous devrez présenter au pôle scolarité un certificat de scolarité et votre carte d'étudiant pour mise à jour.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas nous contacter : iutn-inscription@umontpellier.fr

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur